

20mg + 110 pie
compt 24.12.59

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ville de ROYAN

du Conseil Municipal

OBJET :

Réunion du Jeudi 10 Décembre 1959

Paiement d'indemnité à
M. DUSSIEU

50777

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Décembre 1959.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Lanous, Rochedereux, Brenusseau, Mouchot Pouget, Lanussé, Guillaud, Biscays, Mongrand, Lamouche, Flahaut, Massé, Fontanille Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Menant, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Dussieu, Chef de bureau des Elections, a assuré un service :

- le dimanche 8 Novembre 1959 de 8 h 30 à 12 h 30 pour les élections des bailleurs à ferme et preneurs à ferme

- le dimanche 6 Décembre de 9 h 30 à 19 h pour les élections à la Chambre et au Tribunal de Commerce, soit 13 h 30

Le Conseil Municipal

Considérant que M. DUSSIEU ne perçoit pas l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'attribuer une indemnité de 13500 frs à M. DUSSIEU André, Chef de Bureau POUR LES permanences qu'il a assurées à l'occasion des élections pour les bailleurs à ferme et preneurs à ferme du 8 Novembre, et les Elections à la Chambre du Tribunal de Commerce le 6 Décembre

demande

sux organismes intéressés de bien vouloir effectuer le remboursement de ces dépenses.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdit
Ont signé au registre M. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



M. le Maire

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 22 Déc. 1959
Le Sous Préfet : J. VOCHEL

POUR COPIE CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



M. le Maire